

Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile

5, Cour de la Ferme Saint-Lazare • 75 010 Paris • Tél / Fax : 01 42 47 81 54 • Site Internet : priartem.com • e mail : contact@priartem.com
association loi 1901 • parution J.O. 07 / 10 / 2000 • Bureau : Présidente : Janine Le Calvez • Trésorière : Brigitte Menoux • Secrétaire : Chantal Cicé

Edito

Nous avons choisi de consacrer l'essentiel de ce bulletin aux comptes rendus des enquêtes sanitaires citoyennes qui ont été réalisées à l'initiative de notre association. Rappelons le contexte dans lequel il a été décidé de lancer ces enquêtes en 2002. Alors que l'association recevait des plaintes de plus en plus fréquentes des riverains d'antennes relatant les maux dont ils souffraient depuis qu'ils étaient exposés aux antennes, le ministère de la Santé répondait à nos demandes réitérées d'enquêtes épidémiologiques en se réfugiant derrière la position de l'INVS – Institut national de veille sanitaire. Celle-ci est double : il n'y a aucune raison de lancer des enquêtes épidémiologiques puisqu'il n'y a pas de risque ; par ailleurs, le lancement de telles enquêtes poserait de gros problèmes de faisabilité. Cette position ne pouvait pas nous étonner de la part d'un institut qui a déjà fait preuve de la plus grande célérité pour enterrer d'autres problèmes de santé publique. Nous avons d'ailleurs tous pu apprécier sa réactivité exemplaire durant l'épisode de canicule.

Nous décidons donc que si le ministère ne veut pas se donner les moyens de progresser dans l'appréhension des risques liés à l'exposition aux rayonnements des antennes-relais, nous allons mener nous-mêmes des enquêtes susceptibles de faire apparaître des concentrations anormales de pathologies autour des sites d'antennes. Plusieurs enquêtes sont ainsi lancées dans le périmètre immédiat d'installations anciennes de 4 ans ou plus. Ces enquêtes sont menées grâce à l'opiniâtreté et au dévouement d'un certain nombre de militants que nous tenons ici à féliciter et à remercier. Elles n'ont aucune prétention scientifique. Elles ne peuvent pas être considérées comme exhaustives puisqu'elles n'ont aucun caractère obligatoire. On sait que les gens n'aiment guère révéler des informations sur leur santé, et que plus on souffre et moins on est prêt à le divulguer à l'extérieur. Elles présentent cependant un grand intérêt. Comparées les unes aux autres elles font apparaître des cohérences que l'on pourra difficilement mettre sur le compte de réactions psychosomatiques. Elles font apparaître également des différences dans les taux de personnes victimes de maux ou de pathologies qui peuvent être expliquées par le contexte topographique propre.

Quand une étude officielle vient contredire les discours lénifiants

Il va devenir de plus en plus difficile aux porteurs de la thèse officielle de l'innocuité des rayonnements de la téléphonie mobile de défendre leur postulat de principe du déni. Les résultats d'une nouvelle étude réalisée à la demande de trois ministères hollandais viennent en effet balayer deux arguments largement utilisés par nos experts.

- le premier qui voudrait que les valeurs d'exposition auxquelles sont soumises les populations riveraines des stations-relais sont faibles et n'ont donc aucune incidence sur nos organismes ;
- Le second qui nierait l'existence de populations électrosensibles.

En effet, comme le montre, ci-contre, le résumé de cette étude rédigé par Richard Gautier (biologiste), le protocole de l'étude a retenu l'exposition de populations témoins durant 45 minutes à un champ de 0,7 V/m avec des pics à 1 V/m. Elle a distingué, au sein des populations témoins des personnes qui se plaignaient déjà des effets de la présence d'antennes-relais GSM dans leur environnement et des personnes qui ne s'en plaignaient pas.

Les différents groupes-témoins ont été exposés aux fréquences émises par le GSM 900 et 1800 et l'UMTS 2100, la dernière situation étant « une exposition placebo ».

Les résultats sont édifiants puisque, hélas pour nous, au bout de 45 minutes, des effets sont déjà observés sur notre sensation globale de confort (« bien-être » versus « mal être ») ainsi que sur l'activité de nos cerveaux. Pire, l'UMTS y apparaît comme encore plus nocif que les fréquences utilisées par le GSM.

Cette étude confirme, par ailleurs, la très grande inégalité entre les êtres face à cette agression des champs électromagnétiques puisqu'elle observe des effets différents sur les populations qui se plaignent déjà des effets du GSM et celles qui ne se plaignent pas.

Elle a bien sûr été réalisée, en double aveugle. On ne peut donc pas invoquer les effets psychosomatiques.

Le Ministère de la santé français n'a, à ce jour, pas réagi à la publication de cette étude. Celle-ci pose pourtant directement la question de l'opportunité du lancement de l'UMTS ainsi que celle de

la définition de mesures immédiates de gestion du risque.

Une fois de plus, la France sera-t-elle une des dernières à réagir à un problème de santé publique environnementale ?

Nous saisissons immédiatement le gouvernement sur cette question en exigeant un moratoire sur l'UMTS.

Rapport du TNO

(Organisation Hollandaise pour la Recherche Scientifique Appliquée)

réalisé sous l'égide des ministères hollandais de l'économie, de l'environnement et de la santé.

Zwamborn A.P.M., Dezaire J.P., Vossen S.H.J.A., Mäkel W.N.

http://www.ez.nl/beleid/home_ond/gsm/docs/TNO-FEL_REPORT_03148_Definitief.pdf

Résumé rédigé par Richard Gautier (biologiste. CSIF-CEM)

Effets des champs de radiofréquences du système de téléphonie mobile sur le bien-être et sur des fonctions cognitives de sujets humains électrosensibles ou non.

Deux groupes de personnes ont été testés :

- Dans le premier groupe, les sujets déclaraient avoir des troubles (troubles dits subjectifs) à proximité d'émetteurs de radiofréquences type téléphonie GSM.

- Dans le second groupe, les sujets ne déclaraient présenter aucun de ces troubles. Les groupes ont été soumis pendant 45 mn au champ d'émetteurs de radiofréquences type antennes-relais à des doses d'exposition moyenne de 0,7 V/m (pic maximum 1 V/m) soit un SAR maximum de 0,08 milliWatt/kg (NB. c'est-à-dire 1000 fois moins que les normes françaises actuelles).

Les micro-ondes ont été successivement de différents types :

- GSM 900 MHz
- DCS 1800 MHz
- UMTS 2100 MHz
- Placebo (aucun rayonnement)

Par ailleurs, il apparaît clairement que selon la position et la distance à l'antenne, on observe des résultats statistiques significativement différents. Si l'on fait l'hypothèse que, si biaisi il y a, les biais sont homogènes au sein de chacune de ces enquêtes, on peut analyser ces différences comme étant liées à des valeurs de champ elles-mêmes significativement différentes.

Depuis le début de l'année la position officielle a sensiblement évolué sur cette question. Tout d'abord, une déclaration publique de la responsable des rayonnements non ionisants à l'OMS marque une inflexion de la position de l'organisation mondiale : le moment n'est plus de se demander s'il faut ou non lancer des enquêtes épidémiologiques mais plutôt de se demander comment on va les lancer. Le gouvernement anglais décide alors d'engager un programme d'enquêtes et de recherches qui portent autant sur les antennes-relais que sur les portables. En mai dernier, c'est le gouvernement français qui lance un programme de recherche interministériel et pluriannuel sur l'ensemble des questions concernant la téléphonie mobile et la santé, intégrant des enquêtes épidémiologiques auprès des riverains d'antennes-relais. Nous pouvons considérer ce lancement comme une première étape vers la reconnaissance du problème de santé publique et comme une démarche positive vers la progression de la connaissance. Nous sommes conscients cependant de tous les écueils qu'il faudra encore franchir pour que ces recherches se déroulent dans la plus grande indépendance et la plus grande transparence.

Nous avons en effet pu constater ces derniers mois la capacité d'inertie et d'opacité des autorités sanitaires. Nous avons obtenu, du ministère de la Santé, le principe du lancement d'enquêtes sanitaires sur les sites sur lesquels nous signalerions une concentration de maux, comme cela venait d'être fait à Saint-Cyr l'Ecole. Nous avons donc transmis, en mai dernier, les résultats de deux recensements sanitaires. Non seulement nous n'avons pas été informés du lancement de la moindre enquête depuis cette date, non seulement la seule enquête lancée à ce jour qui concerne la commune de Saint-Cyr l'Ecole est au point mort, mais encore l'INVS sévit à nouveau, en déclarant, dans une lettre adressée à la DDASS d'Albi, que, « a priori », il n'y a pas de problème de santé et ce, sans avoir mené la moindre investigation auprès des populations concernées.

C'est en créant un rapport de force qui nous était favorable que nous avons obtenu des engagements des pouvoirs publics. C'est en remettant la pression citoyenne que nous obtiendrons qu'ils soient mis en œuvre

Pendant cette exposition, ont été mesurés divers symptômes représentatifs du « mal-être » et réalisées des tâches évaluant les fonctions cognitives : temps de réaction, test de mémoire, test d'attention visuelle, test de gestion double, filtrage d'information erronée.

Résultats :

Il existe une différence significative entre les deux groupes de sujets, ce fait montrant l'existence de sujets électrosensibles.

Concernant le mal-être, les sujets soumis pendant 45 mn au rayonnement UMTS (2100 MHz) montrent une augmentation significative des scores : anxiété, troubles somatiques, inadéquation, agressivité. Cette augmentation existe également dans le cas du GSM 900, mais de façon non significative hormis pour l'agressivité qui

apparaît significativement augmentée.

Dans l'examen des *fonctions cognitives*, les résultats montrent :

- Une modification significative des temps de réaction pour le GSM 900 ou l'UMTS selon les groupes. Une modification pour le DCS 1800 dans les tâches doubles.
- Une diminution significative de la mémorisation pour le DCS 1800 et l'UMTS.
- Une réduction significative de l'attention visuelle pour l'UMTS
- Une réduction significative de paramètres de vigilance dans le cas du GSM 900.

En conclusion les auteurs rappellent notamment que le bien-être fait partie intégrante de la définition de la santé pour l'OMS.

Les enquêtes sanitaires

Présentation des résultats des recensements sanitaires

Nous avons décidé, en 2002 de lancer, des enquêtes sanitaires citoyennes autour d'un certain nombre de sites de téléphonie mobile.

Ces enquêtes, que nous n'avons pas la prétention de présenter comme scientifiques, visent à alerter les pouvoirs publics sur ce que nous considérons comme des concentrations anormales de pathologies. Elles n'ont aucun caractère obligatoire et ne peuvent donc prétendre à l'exhaustivité. L'objectif est bien de déboucher sur le lancement d'enquêtes sanitaires menées de façon officielle et approfondie.

La première enquête qui a été réalisée a été celle qu'ont menée les associations de Saint-Cyr l'Ecole. Elle a débouché sur le lancement d'une enquête sanitaire par l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire) et sur le démontage des antennes litigieuses. Nous présentons ici les résultats des sept autres enquêtes réalisées à ce jour. Nous ne sommes ni biologistes, ni épidémiologistes, nous nous gardons donc bien de tirer la moindre interprétation des résultats que nous présentons. Nous les fournissons à plat en considérant que les données recueillies sont suffisantes pour lancer l'alerte et inciter les pouvoirs publics à initier des enquêtes sanitaires.

Ces enquêtes citoyennes ont été réalisées, à l'exception de l'une d'entre elles (Paris Xe), à partir d'un questionnaire fermé élaboré par l'association avec l'aide de médecins. Dans certains lieux, le questionnaire a été légèrement modifié.

Chaque site a ses spécificités. Saint-Cyr se caractérise par l'ancienneté des installations (les antennes y étaient installées depuis 1992). Albi, Bordeaux et Paris Xe sont des immeubles HLM sur lesquels ont été installées des antennes-relais. Les enquêtes portent donc, notamment, sur les résidents qui sont situés sous les antennes.

A Perpignan et Rodhylan, les quartiers dans lesquels ont été réalisées les enquêtes sont situées autour d'un château d'eau couronné d'antennes. Les deux quartiers se distinguent cependant par leur type d'habitat. A Perpignan, il s'agit d'un quartier pavillonnaire. A Rodhylan, les maisons environnantes sont construites sur des terrains étendus ce qui se traduit par une faible concentration de l'habitat et une augmentation rapide de la distance des habitations à la source de rayonnement. Mareuil correspond à une configuration géographique étonnante : un pylône au creux de la vallée qui arrose tout un village situé sur le coteau. Enfin Montluçon présente une autre originalité, les antennes y sont installées sur le lycée. Le recensement a été réalisé essentiellement auprès de la population des adultes qui fréquentent l'établissement seulement quelques heures par jour et seulement quelques jours par semaine.

Il était demandé de spécifier la période d'apparition des symptômes décrits. Nous n'avons conservé, dans les pourcentages fournis, que les symptômes apparus postérieurement à l'installation des antennes. Les pathologies déclarées sont donc des pathologies récentes liées dans le temps avec l'installation des antennes ou encore avec un emménagement dans le voisinage de l'antenne.



Recensements sanitaires, résultats.

ALBI

Quartier du Rayssac.

Des antennes-relais de téléphonie mobile ont été installées en 1999 sur le toit d'un des immeubles HLM du quartier du Rayssac. Depuis cette date, de nombreux habitants se plaignent de problèmes de santé graves les empêchant de vivre normalement. Des mesures réalisées dans un certain nombre d'appartements situés sous l'antenne

ou en face ont montré que les habitants de ce quartier étaient soumis à des valeurs de champs électromagnétiques susceptibles d'avoir des répercussions sur leur santé : entre 4 et 6 v/m. L'enquête sanitaire a été réalisée durant l'été 2002, chez toutes les personnes présentes à cette période. Elle a permis de collecter 59 questionnaires dont nous vous donnons l'analyse ci-dessous. Cette enquête n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle nous semble cependant révélatrice d'un gros problème sanitaire.

La plupart des pathologies relevées sont suivies médicalement. Les dates d'apparition des symptômes mentionnées sont : 2000, 2001 et 2002. Sans vouloir établir de corrélation avec l'installation des antennes, on ne peut que constater que la coïncidence des dates est plus que troublante. Comme c'était déjà le cas dans l'enquête sanitaire de Saint-Cyr l'Ecole, l'un des éléments frappants est l'hétérogénéité des maux observés et cependant leur grande cohérence.

Maux dits «du quotidien» invalidants	
Grande fatigue	49/59
Nervosité et angoisse	40/59
Troubles du sommeil	37/59
Maux de tête invalidants	36/59
Troubles de la concentration	36/59
Vertiges	30/59
Perturbations visuelles	29/59
Perturbations auditives	28/59
(sifflements ou bourdonnements d'oreilles)	
Problèmes cutanés	25/59
(eczéma ou brûlures surtout)	
Troubles du rythme cardiaque	25/59
Perte de poids	21/59

Ces maux disparaissent ou s'atténuent lorsque les personnes s'éloignent de leurs domicile (vacances ou même week-end). Lorsque des résultats d'analyse de sang nous ont été fournis, ils faisaient apparaître des modifications de la formule sanguine (chute des globules rouges ou des globules blancs ; problèmes de plaquettes) ou l'apparition des carences en fer.

Pathologies lourdes	
Dépression sévère <i>dont trois suicides (deux par défenestration) chez des personnes âgées de 35, 45, 47 ans.</i> <i>Dans tous les autres cas les personnes sont soignées pour dépression.</i> <i>Cette maladie concerne les personnes âgées de 33 à 79 ans</i>	23 cas
Hypertension	11
Psoriasis	6
Pelade	1
Asthme	7
Cancer* (cf détail)	6
Problèmes cardiaques** (cf détail)	9
Epilepsie <i>(deux apparitions - 50 ans et 30 ans - et une réactivation - 46 ans)</i>	3

Par ailleurs, deux personnes ont eu des problèmes graves car leur pompe à insuline dysfonctionnait lorsqu'elles étaient chez elles. L'une d'elles a d'ailleurs déménagé.

*Les cas de cancer		
cancer de la langue	femme de 60 ans	80 m en face
cancer du poumon	homme de 40 ans	80 m en face
cancer du sein	femme de 70 ans	10 m en face
lymphome (avec ablation de la rate)	femme de 44 ans	15 m de côté
décès par cancer du foie	femme de 50 ans	100 m en face
décès par cancer (ss précision)	homme de 60 ans	100 m en face
nodules à la thyroïde	homme de 40 ans	150 m en face
nodules au sein	femme de 25 ans	30 m en face
polypes aux intestins	homme de 39 ans	50 m en face

**Les problèmes cardiaques		
angine de poitrine	femme de 77 ans	12 m en face
infarctus + sten sur artère	femme de 79 ans	20 m en face
infarctus	homme de 55 ans	30 m en face
malaise cardiaque + pacemaker	homme de 66 ans	30 m en face
problème valve mitrale	homme de 54 ans	30 m en face
plusieurs malaises cardiaques (avec hypertension)	femme de 54 ans	20 m de côté
sten sur artère (avec hypertension)	femme de 60 ans	sous l'antenne
opération à cœur ouvert	femme de 68 ans	30 m en face
un décès par crise cardiaque	femme de 61 ans	20 m en face

BORDEAUX

Quartier du Haut-Brion

Les trois opérateurs sont implantés sur le toit de l'immeuble HLM : Bouygues en 1999, SFR en 2001

et Orange en 2003. 18 questionnaires ont été remplis. Ils concernent des locataires de l'immeuble du quartier du Haut-Brion sur lequel sont implantées les antennes ainsi que des personnes résidant dans une maison individuelle d'une part et dans

une résidence de personnes âgées d'autre part, situées dans le rayonnement des antennes. La population enquêtée est composée comme suit : répartition par sexe : 9 hommes et 9 femmes ; répartition par tranche d'âge : 4 personnes de 20 ans ou moins ; 8 de 40 à 60 ans ; 6 de + de 60

Maux dits «du quotidien» invalidants*	
Fatigue	16/18
Troubles du sommeil	13/18
Maux de tête	10/18
Vertiges	10/18
Nervosité	10/18
Tachycardie	8/18
Troubles de la concentration	7/18
Perte de poids	6/18
Nausées	6/18
Perturbations auditives	6/18
Problèmes cutanés	6/18
Troubles oculaires	4/18
Troubles digestifs	4/18
Troubles menstruels	3/9
Problèmes musculaires	2/18
Saignements de nez <i>(dont un cas ayant nécessité une hospitalisation)</i>	2/18
Anomalies dans examens sanguins	9/18
Disparition des symptômes hors du domicile <i>(2 personnes ne partent jamais en voyage)</i>	13/16
- au bout de 1 à 2 jours	6/13
- au bout de 3 à 5 jours	7/13

Pathologies lourdes*	
Dépressions sévères	8/18
Asthme ou emphysème	6/18
Cancers	2/18
<i>(1 cancer plus ancien ; 1 mélanome (2001) ; apparition de calcifications, multiplication rapide, biopsie programmée.)</i>	
Graves problèmes oculaires	2/18
Problèmes cardiaques <i>(1 cas d'artérite + pace-maker qui dysfonctionne, pile s'usant trop rapidement)</i>	2/18
Epilepsie	1/18

A propos d'une des personnes, femme de 42 ans souffrant d'extrasytotes et de tachycardie, le cardiologue consulté écrit, à l'issue d'une épreuve d'effort qui s'est révélée normale : « Nous conseillons à la patiente un changement de domicile, maison entourée d'ondes électromagnétiques qui pourraient favoriser ces signes fonctionnels : palpitations, tachycardie, angoisses ».

Pathologies Animaux*
7 chats
3/7 n'ont aucun problème
1/7 est agressif
1/7 souffre d'une infection à l'œil qui ne guérit pas
2/7 alternance fatigue/nervosité

*N'ont été conservés ici que les maux apparus depuis 1999

Recensements sanitaires, résultats, suite.

MAREUIL

A Mareuil, dans l'Oise, une station de base a été montée sur un pylône de 45 mètres de haut en 1996. Installé au cœur de la vallée, il arrose tout le village implanté sur les côteaux.

Les maisons situées pour la plupart à une distance de 300 à 400 mètres, se trouvent ainsi placées dans l'axe direct des rayonnements de l'antenne.

Maux dits «du quotidien» invalidants	
Fatigue	26/34
Troubles du sommeil	22/34
Nervosité	19/34
Maux de tête	18/34
Arythmies et autres troubles cardiaques	18/34
Vertiges	16/34
Perturbations auditives	15/34
Troubles digestifs	15/34
Etats dépressifs	13/34
Perturbations visuelles	11/34
Troubles de la concentration	11/34
Pertes de poids	9/34
Troubles musculaires	8/34*
Troubles de la mémoire	6/34
Nausées	5/34
Démangeaisons	3/34
Troubles menstruels	1/18

* Cet item n'était pas prévu dans le questionnaire. Il s'agit donc d'une réponse totalement spontanée à la question « autres troubles ».

Pour 18 personnes sur 34, nombre des symptômes disparaissent, dans un délai de 2 à 3 jours, lorsqu'elles s'éloignent de chez elles.

Le sentiment général des personnes qui ont répondu au questionnaire est un sentiment de «mal être».

MONTLUÇON Lycée Mme de Staël

Le Lycée Mme de Staël accueille 1300 élèves dont 300 internes.

Depuis le début de l'année 2000, 6 antennes Orange ont été installées sur l'établissement.

Des mesures effectuées par le Bureau Véritas et contestées par l'équipe éducative faisaient état d'un champ électromagnétique de 4V/m dans certaines classes.

L'association CIARTEME – Contre l'Implantation des Antennes-relais de Téléphonie Mobile près des Ecoles – a décidé, au cours de l'année scolaire 2002-2003, de lancer un recensement sanitaire. Les questionnaires ont été distribués au personnel enseignant ou administratif travaillant et/ou résidant dans l'établissement. Pour des raisons administratives, ils n'ont pu être distribués aux élèves.

40 questionnaires ont été remplis. Ils concernent 37 adultes et trois enfants résidant dans l'établissement. Deux éléments distinguent cette population des autres populations enquêtées :

- les antennes sont plus récentes que dans les autres recensements ;
- l'exposition, hormis pour les 5 personnes qui

Dans ce contexte, même à cette distance, les habitants se plaignent de nombreux maux qui ne sont apparus qu'après l'installation de la station de base et ne font que croître depuis.

Le questionnaire a été distribué dans un rayon de 500 mètres situés dans l'axe de rayonnement des antennes au sein de 42 foyers.

34 questionnaires ont été remplis. Ils concernent 16 hommes et 18 femmes. Chez les hommes ,

Pathologies lourdes	
Perturbations examens sanguins	5/34
3 personnes souffrent de carence en fer - il s'agit de 3 femmes âgées respectivement de 47 ans, 64 ans et 74 ans ; une quatrième femme déclare qu'elle ne peut plus donner son sang car elle manque d'anti-corps. Un homme souffre d'un problème de plaquettes.	
Hypertension	19/34
tous les âges sont représentés	
Asthme	4/34
personnes âgées de 56 ans, 64 ans, 74 ans et 90 ans.	
Psoriasis	3/34
Sclérose en plaque	2/34
l'un des cas est antérieur à l'implantation des antennes-relais	
Problèmes neurologiques	2/34
un cas de paralysie faciale ; un cas d'insensibilité des membres inférieurs.	
Dépression profonde.	1/34
en plus des personnes déclarant des états dépressifs,	
Épilepsie depuis 1999.	1/34

Au sein de la population exposée on comptabilise, depuis 5 ans, 5 cas de cancers (3 décès), une embolie pulmonaire et un décès par rupture d'anévrisme.

Pathologies Animaux	
Sur 7 animaux domestiques, 2 animaux sont malades – troubles du comportement (un chien et un chat), 1 est décédé.	

le plus jeune a 32 ans et le plus âgé 82 ans. 9 hommes sur 16, soit un peu plus de la moitié, ont moins de 60 ans. Chez les femmes, les plus jeunes (elles sont 2) ont 15 ans et la plus âgée a 90 ans. La moitié – 9/18 – des femmes a moins de 60 ans.

20 questionnaires concernent des personnes situées à 300 mètres du pylône, 9 à 400 mètres et 2 à 500 mètres.



Pathologies lourdes	
Carence en fer	10
problème associé dans six cas sur dix à des douleurs musculaires	
Psoriasis ou autre maladie de peau	5
Accouchement à 36 semaines et demie	1
femme de 34 ans exposée 3j par semaine 4heures par jour. Cette personne se plaint de saignements de nez, trouble du sommeil, de trouble de la mémoire, de troubles de la concentration, de nervosité et de nausées.	
Fausse couche à 3 mois de grossesse	1
femme de 31 ans	
Hypertension	7
(+ 2 cas antérieurs)	
Asthme	3
(+ 1 cas antérieurs - dans tous ces cas une carence en fer est signalée -)	
Dépressions sévères	2
depuis 2001, 1 femme de 37 ans exposée 18h par jour pendant 5 jours par semaine	
depuis 2002, 1 femme de 29 ans exposée 10h par jour pendant 3 jours par semaine	
Décès par cancer foudroyant	1
homme décédé pendant l'été 2002	
Polypes pré-cancéreux du côlon	10
hospitalisé pour une anémie sévère, un enseignant a été opéré à l'automne 2002	
Choc allergique	1
survenu au lycée, homme de 37 ans, présent au lycée 4 jours par semaine durant 4 heures. Cet homme se plaint également de fatigue, de nervosité, de troubles de la mémoire et de la concentration.	

résident dans l'établissement, n'est pas une exposition permanente.

Caractéristiques de la population qui a répondu à l'enquête :
12 hommes et 28 femmes.

Pour l'essentiel, les personnes qui ont répondu sont exposées plusieurs heures par jour sur quelques jours par semaine. Cinq personnes résident dans l'établissement et sont donc exposées de façon plus continue.

Liste des maux	Nombres de réponses	Régulièrement	Irrégulièrement	Maux existant antérieurement
Fatigue	25/40	10	15	1
Troubles du sommeil	25/40	15	10	
Maux de tête	21/40	7	14	2
Nervosité	21/40	6	15	
Troubles de la mémoire	21/40	4	17	
Troubles de la concentration	20/40	5	15	
Douleurs musculaires	17/40			
Perturbations visuelles	15/40	3	12	
Démangeaisons	13/40	4	9	
Etat dépressif	9/40	4	5	
Nausées	8/40	1	7	1
Perturbations auditives	8/40	2	6	
Vertiges	7/40	4	3	
Saignements de nez	4/40	2	2	

Il est à signaler que les 3 enfants qui résident dans l'établissement souffrent tous de nervosité et de troubles du sommeil.

Recensements sanitaires, résultats, suite.

PARIS

Impasse du Buisson Saint-Louis (Xe)

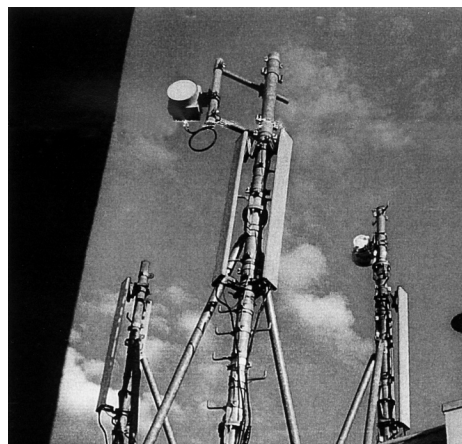
La procédure de collecte de l'information a été différente de celle utilisée dans les autres recensements. Les riverains ont ici spontanément rempli des attestations de santé sans qu'aucune grille ne leur soit préalablement proposée. On peut donc faire l'hypothèse que cette méthode donne des résultats plus partiels que la collecte systématique.

Des antennes ont été posées sur le toit du 1, Impasse du Buisson Saint-Louis, HLM, dépendant de la ville de Paris, en 1996. L'installation a été modifiée et renforcée en 2000. Il s'agit d'un petit immeuble de 6/7 étages.

Avant cette modification, des problèmes de santé sont apparus chez les personnes qui occupaient le dernier étage. Des certificats médicaux peuvent en attester. Personne n'ayant vu les antennes, personne ne pouvait faire le lien.

En 2000, lors des modifications, le toit a été endommagé, des fuites d'eau ont alerté les habitants qui ont alors découvert l'existence des antennes. Aujourd'hui, les familles souffrent jusque trois étages au-dessous.

27 personnes ont rempli une attestation : 20 personnes résidant au 1, donc sous l'antenne, et 7 personnes résidant au 4, soit 15 m en face de l'antenne.



Sur les 20 personnes résidant sous l'antenne, une seule déclare ne rien ressentir.

Pour les autres :

Sur 20 personnes résidant sous l'antenne

Maux de tête violents	17/20
Vertiges, pertes d'équilibre	8/20
Sifflements ou bourdonnements d'oreille	8/20
Troubles du sommeil	7/20
Nausées, vomissements	6/20
Trouble de la vision	3/20
Respiration difficile	2/20
Insuffisance thyroïdienne	1/20
Perte de poids	2/20
Psoriasis (enfant)	1/20
Epilepsie (apparition)	1/20

Sur 7 personnes résidant à 15m de l'antenne

Maux de tête	5/7
Troubles du sommeil	4/7
Eczéma	3/7
Etat dépressif	2/7
Nervosité, angoisse	1/7
Sifflements	1/7

PERPIGNAN

Quartier de Las Corbas

Les antennes sont installées sur le château d'eau au sein d'une zone pavillonnaire peuplée, notamment de retraités. Elles sont au nombre de 15 et appartiennent à Bouygues et à SFR. Les premières ont été installées au milieu des années 90.

Les questionnaires ont été distribués dans les

rues avoisinantes dans un rayon de 200 mètres autour de l'antenne.

176 questionnaires ont été remplis.

La population enquêtée est constituée de 77 hommes et 99 femmes.

Les personnes âgées de plus de 60 ans constituent une petite moitié de la population enquêtée (48%), plus d'un tiers des répondants ayant plus de 70 ans.

Répartition par âge et par sexe

	Hommes	Femmes	Total
Moins de 15 ans	12%	5%	8%
De 15 à 20 ans	4%	3%	3%
De 21 à 40 ans	10%	17%	14%
De 41 à 60 ans	26%	28%	27%
De 61 à 70 ans	7%	13%	11%
Plus de 70 ans	40%	34%	37%
Total	100%	100%	176

Au sein de la population des répondants, seules 8 personnes déclarent ne souffrir d'aucune pathologie. Il s'agit de 5 hommes – 1 homme de 15 à 20 ans, 3 hommes de 41 à 60 ans et 1 homme de plus de 70 ans - et 3 femmes toutes âgées de 41 à 60 ans. Toutes ces personnes résident au-delà des 100 mètres et quatre d'entre elles sont exposées de façon non permanentes (moins de 4 heures par jour).

Ceci signifie que 168 personnes déclarent souffrir d'au moins un des maux suivants :

Maux dits «du quotidien»

	Total des répondants
Etat dépressif	19%
Fatigue	66%
Maux de tête	43%
Nausées	12%
Nervosité	47%
Perte de poids	13%
Problèmes auditifs	36%
Problèmes visuels	30%
Problèmes cutanés	14%
Arrythmie et autres	22%
Troubles de la concentration	36%
Problèmes digestifs	24%
Troubles du sommeil	77%

Comme dans les autres enquêtes ce sont les troubles du sommeil - plus des trois quarts des répondants - et la sensation de très grande fatigue – deux tiers des répondants - qui dominent largement. Derrière – un peu moins de la moitié – on trouve la nervosité et les maux de tête.

La plupart des répondants déclarent souffrir de plusieurs maux. La combinaison la plus fréquente est celle qui allie à la fatigue, les maux de tête et les troubles du sommeil. Elle concerne le tiers de la population recensée. Vient ensuite la combinaison fatigue-troubles du sommeil-tachycardie ou autre arythmie cardiaque, 16% des répondants.

On notera, par ailleurs, qu'au sein de la population des répondants, 14 personnes signalent des anomalies dans les résultats de leurs examens sanguins.

Répartition géographique par rapport au château d'eau

	Hommes	Femmes	Total
Les personnes enquêtées résident dans un rayon qui va de 20 m autour du château d'eau à 200 mètres selon la répartition suivante :			
Moins de 20 M	7%	6%	6%
De 20 M à 50 M	40%	47%	44%
+ de 50 M à < 100 M	13%	11%	12%
100 M	30%	25%	28%
200 M	10%	11%	10%
Total	100%	100%	160

Pathologies lourdes

	Total des répondants
Maladie de peau	8
Asthme	10
Problèmes de tension	27
Problèmes cardiaques	16
Problèmes neurologiques	12
Fausse couche ou autre problème de grossesse	5
Cancer	7
Dépression sévère	12
Yeux	6
% d'annimaux souffrant de pathologies diverses	20 sur 41

En ce qui concerne les pathologies lourdes, on notera la fréquence élevée de troubles de la tension, de problèmes cardiaques, de problèmes neurologiques, de dépressions. Ces troubles ne se concentrent pas sur le seul groupe le plus âgé de la population, même si cette population particulièrement fragile est la plus touchée. Ainsi si l'on regarde les personnes souffrant de dépression, on note que plus de la moitié des personnes est âgée de moins de 55 ans



Analyse comparative des principaux résultats

Le tableau ci-contre montre que les résultats obtenus se distinguent les uns des autres tout en présentant une réelle cohérence. Les maux les plus récurrents sont toujours : la fatigue, les troubles du sommeil, les maux de tête. Les réponses positives sont également importantes pour les autres symptômes traditionnellement inclus dans le « syndrome du micro-onde » : la nervosité, les vertiges, les troubles de la concentration, les troubles du rythme cardiaque (tachycardie, extrasystoles...), les problèmes auditifs (sifflements, notamment) et les perturbations visuelles. Les taux de réponse varient sensiblement d’une enquête à une autre. Les trois enquêtes concernant des sites HLM où les antennes sont installées sur le toit présentent des taux nettement supérieurs à ceux des autres enquêtes sur un certain nombre de symptômes : fatigue, nervosité, problèmes cutanés. En revanche, les troubles du sommeil sont assez également ressentis. Un certain nombre de personnes ont précisé les symptômes ressentis. Ils se caractérisent par des réveils brutaux entre 2 heures et trois heures du matin, en général, souvent accompagnés de tachycardie. Ceci ressemble fort aux analyses fournies par les chercheurs qui ont travaillé sur les effets des CEM sur l’EEG (Von Klitzing, notamment) et qui ont montré une réduction de la durée de la phase de sommeil paradoxal. Pour ce qui concerne les anomalies dans les résultats des examens sanguins, elles concernent surtout des carences en fer et des modifications de la formule sanguine.

	Saint-Cyr ¹	Albi	Bordeaux	Paris X ²	Perpignan	Mareuil	Montluçon	Rodhilan
Fatigue	49%	83%	89%	80%	66%	77%	63%	37%
Maux de tête	37%	61%	55%	81%	43%	53%	52%	35%
Troubles du sommeil	50%	63%	72%	41%	77%	65%	63%	46%
Troubles de la concentration	35%	61%	39%	*	36%	32%	52%	13%
Troubles de la mémoire	29%	*	*	*	*		52%	*
Vertiges	11%	51%	55%	30%	29%	47%	17%	17%
Nervosité	36%	68%	55%	*	47%	56%	52%	27%
Arythmies cardiaques	21%	42%	44%	*	22%	53%		13%
Nausées ou autres troubles digestifs	4%	27%	33%	22%	12%	59%	20%	17%
Perturbations auditives	21%	48%	33%	33%	36%	44%	20%	19%
Perturbations visuelles	23%	49%	33%	11%	30%	32%	37%	10%
Problèmes cutanés (eczéma, démangeaisons)	21%	42%	33%	12%	14%	9%		12%
Pertes de poids	*	36%	33%	8%	13%			4%
Douleurs musculaires	36%	11%*	11%*	10%	*	24%*	42%	*
Saignements de nez	9%	3%*	11%*	5%	*	*	10%	*
Troubles menstruels	*	27%	33%	*	22%	12%	2%	—
Anomalies examens sanguins	16%	8%	50%	*	66%	6%	25%	
Dépression sévère	**	35%	44%	1 cas	7%	56%	10%	2 cas
Hypertension	**	17%	5%		15%		18%	11,50%
Asthme	**	11%	33%		6%	12%	8%	2 cas
Cancers	**	15%	16%		4%		5%	3 cas
Epilepsie	**	5%	1 cas		1 cas	1 cas		
Problèmes thyroïdiens	**	1%		1 cas	3 cas			
Psoriasis ou pelade	**	11%	1 cas	1 cas	5%	9%	12,50%	3 cas
Problèmes cardiaques	**	14%	2 cas		9%			2 cas
Animaux	**	5 cas sur 8	5 cas sur 7		20 cas sur 41	3 cas sur 7		8 cas sur 16

¹Pour rappel — ²Protocole d’enquête différent — *La question n’était pas posée en tant que telle. Les réponses ont été recensées dans la rubrique «autres» — **Protocole d’enquête différent, résultats non comparables.

Tous ces résultats confirment les travaux de Roger Santini sur les riverains d’antennes et ceux de l’équipe espagnole dirigée par le professeur Navarro

Les traitements plus détaillés montrent que les taux de réponses positives varient également sensiblement avec la distance et surtout la position. L’analyse des questionnaires de Perpignan est, de ce point de vue particulièrement explicite.. Les problèmes de santé diminuent lentement avec la distance. Ils sont, à égale distance, plus importants en face que sur le côté.

Le tableau ci-contre fait clairement apparaître que :

- à distance égale, les personnes qui se plaignent des maux les plus fréquents, sont plus nombreuses en face que sur le côté, sauf dans les situations de très grande proximité (<20 mètres) où la position pèse peu sur les résultats obtenus. Plus on s’éloigne et plus les résultats diffèrent selon la position par rapport aux antennes.
- Pour ces mêmes maux, jusqu’à 100 mètres, en face, les taux restent élevés (problèmes auditifs ou visuels, par exemple) voire même augmentent (fatigue, nervosité).
- A 200 mètres, maux de tête et troubles du sommeil sont toujours aussi présents, en revanche les combinaisons de plusieurs troubles sont moins fréquentes.

- Les situations de très grande proximité se caractérisent par des taux très élevés sur d’autres pathologies : problèmes cutanés, arythmie ou autres troubles du rythme cardiaque, problèmes visuels problèmes digestifs, vertiges. On notera **Perpignan** pour cette population des taux de 100% pour ce qui concerne la fatigue et les troubles du sommeil.

Taux de réponses selon la distance et la position											
	<20 M	<20 M	20 à 50 M	20 à 50 M	>50 M à <100 M	>50 M à <100 M	100 M	100 M	200 M	200 M	>200M
	face	côté	face	côté	face	côté	face	côté	face	arrière	Population totale de répondants
Etat dépressif											19%
Fatigue	100%	75%	70%	50%	75%	43%	87%	68%	78%	20%	66%
Maux de tête	20%	100%	55%	27%	67%		60%	25%	67%		43%
Nausées	20%		15%	13%	8%		10%	19%	11%		12%
Nervosité	60%	50%	53%	40%	50%	50%	73%	12%	45%	1 cas	47%
Perte de poids	20%	25%	33%	3%	8%	1 cas	10%	1 cas			13%
Problèmes auditifs	20%	25%	40%	30%	58%	43%	53%	25%		1 cas	36%
Problèmes visuels	80%	50%	23%	17%	50%	57%	30%	25%	45%		30%
Problèmes cutanés	80%	25%	15%	10%	8%	1 cas	10%	25%	11%		14%
Arythmie et autres troubles de la	60%	25%	25%	7%	25%	28%	27%	19%	22%		22%
concentration	20%	75%	43%	20%	67%	1 cas	60%	19%	33%		36%
Problèmes digestifs	60%	50%	30%	27%	17%		27%	25%			24%
Troubles du sommeil	100%	100%	90%	67%	75%	86%	77%	68%	88%	1 cas	77%
Vertiges	80%	50%	25%	23%	33%	3 sur 7	33%	25%	22%		29%
Troubles menstruels	0%		25%	10%	50%		50%		1 cas		22%

Perpignan Les pathologies plus lourdes

Taux de réponses selon la distance et la position												Population totale de répondants
	<20 M	<20 M	20 à 50 M	20 à 50 M	>50 M à <100 M	>50 M à <100 M	100 M	100 M	200 M	200 M	>200 M	
	face	côté	face	côté	face	côté	face	côté	face	arrière		
Maladie de peau	1	—	2	2	1	—	2	—	—	—	—	8
Asthme	—	—	4	—	—	—	3	—	—	—	—	10
Hypertension	2	1	5	3	1	—	6	2	—	—	—	27
Pathologies cardiaques	—	—	4	1	1	—	4	2	—	—	—	16
Troubles neurologiques	—	—	2	4	1	—	3	1	—	—	1	12
Fausse couche	1	—	1	1	—	—	—	—	2	—	—	5
Cancer	1	—	—	1	—	—	1	1	—	—	—	7—
Dépression sévère	1	1	2	—	—	—	6	—	—	—	—	12
Yeux	1	1	—	—	—	—	1	1	—	—	—	6
% animaux malades												

Pour les pathologies plus lourdes, les facteurs distance et orientation par rapport à l'antenne apparaissent également discriminants comme le montre le tableau ci-contre

Deux colonnes comportent un nombre de malades nettement supérieur à ce que l'on peut comptabiliser dans les autres colonnes, 20 à 50 mètres en face et 100 mètres en face

Comme à Rodhilar, des différences importantes apparaissent d'une maison à une autre, certaines familles étant plus touchées que d'autres. C'est le cas de la famille de Monsieur et Madame X qui ont emménagé à 100 m de l'antenne en 2000 – 2001. Depuis, rien ne va plus dans la famille : la maman était enceinte avant leur installation dans le quartier. Leur arrivée a coïncidé avec l'apparition de problèmes de grossesse (nombreuses contractions qui ont nécessité un suivi médical particulier). L'enfant, né il y a un an, souffre depuis sa naissance de « fatigue », de problèmes de sommeil et d'une pathologie cardiaque. Les deux parents se plaignent d'insomnies, de fatigue et déclarent se sentir mieux au bout de 2 à 3 jours lorsqu'ils quittent leur domicile.

Albi

	Sous l'antenne	100M ou moins face	200M face	Population totale enquêtée
Fatigue	90%	67%	40%	83%
Maux de tête	80%	46%	30%	61%
Troubles du sommeil	80%	50%	20%	63%
Troubles de la concentration	90%	46%	20%	61%
Vertiges	50%	43%	20%	51%
Nervosité	80%	50%	40%	68%
Arythmies cardiaques	40%	41%	20%	42%
Nausées ou autres troubles digestifs	10%	39%	20%	27%
Perturbations auditives	70%	37%	10%	48%
Perturbations visuelles	70%	41%	10%	49%
Problèmes cutanés (eczéma, démangeaisons)	30%	43%	30%	42%
Pertes de poids	40%	26%	20%	36%
Douleurs musculaires	30%	9%	10%	11%
Saignements de nez	—	2%	—	3%

L'effet de la position sur les résultats obtenus se confirme également à Albi, comme le montre le tableau ci-contre. Celui-ci met, par ailleurs, en évidence un phénomène très important : les problèmes sont particulièrement aigus chez les personnes qui vivent sous les antennes : 90% se plaignent de fatigue, 90% encore de troubles de la concentration, 80% de maux de tête et de troubles du sommeil, 70% de perturbations visuelles ou encore de troubles auditifs...

Ces résultats viennent contester une idée – véritable supercherie - développée par les opérateurs et ceux qui, au sein des pouvoirs publics, relaient leurs discours selon laquelle, au-dessous de l'antenne il n'y a aucun risque.

Avec de telles différences, on aura du mal à attribuer les symptômes ressentis à de simples manifestations psychosomatique

La coïncidence dans le temps du développement de l'ensemble de ces pathologies avec l'exposition aux CEM des antennes-relais, même si elle ne permet pas d'établir une corrélation formelle, nécessite, en tout état de cause, des investigations sanitaires approfondies et, dans l'attente, la prise de mesure de sauvegarde. L'apparition, depuis l'installation des antennes de cancers, le développement de dépressions nerveuses profondes dont pour certaines l'issue a été le suicide, la multiplication de maladies de peau ... ne peuvent pas être traités, a priori, comme aléatoires. Comment justifier, en effet, que plus de la moitié des répondants de Mareuil se plaignent de dépressions profondes, que ce taux atteigne 44% à Bordeaux et 35% à Albi ? Comment expliquer que plus de la moitié des animaux souffrent de problèmes de peau, de troubles du comportement ou de cancer depuis

l'installation des antennes ?

Tous ces résultats vont être communiqués au Directeur Général de la Santé que nous devons rencontrer à la fin du mois de novembre. Il s'était engagé lorsqu'il était conseiller au Cabinet du Ministre de la Santé à transmettre les résultats de nos enquêtes sanitaires citoyennes à l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) afin que soient diligentées des enquêtes sanitaires. Nous lui avons ainsi remis, en mai dernier, les résultats du recensement réalisé à Albi. Depuis nous n'avons aucune nouvelle. Nous avons mis cela sur le compte de la canicule qui, comme chacun le sait, a fortement mobilisé l'INVS. Or, nous avons eu la surprise d'apprendre par un article de la Dépêche du Midi, publié le octobre, que l'INVS avait mené une enquête sur le quartier du Rayssac et

avait blanchi les antennes. Contacté par Janine Le Calvez, le Directeur général de l'INVS, répondait qu'il n'avait jamais répondu à une journaliste de la Dépêche et que, d'ailleurs, à sa connaissance, il n'avait pas été saisi du problème d'Albi. Réponse d'autant plus surprenante -amnésie post-caniculaire ? - que nous avons eu connaissance depuis de l'existence d'un courrier adressé le 1er août par le Directeur général de l'INVS à la DDASS d'Albi où il disait avoir été destinataire des résultats de l'enquête citoyenne et concluait que l'enquête ne révélait rien d'anormal.

Recensements sanitaires, résultats, suite.

RODILHAN

Quinze antennes sont installées sur le château d'eau de la commune au sein d'une zone résidentielle et à très grande proximité d'une école.

Les trois opérateurs y sont implantés :

3 antennes Bouygues

6 antennes Orange

6 antennes SFR

Le questionnaire a été distribué dans un large périmètre car les jardins des propriétés riveraines sont très étendues.

Pour l'exploitation des 52 questionnaires collectés, nous avons défini deux populations :

- les personnes qui habitent entre 30 et 150 mètres, que nous appellerons population riveraine et qui est constituée de 32 personnes ;

- les personnes qui déclarent être situées à 300 mètres. Cette seconde population est constituée de 20 personnes.

I. Population riveraine

13 hommes, 19 femmes,

au sein de cette population, on compte 7 enfants dont 2 sont exposés à la fois chez eux et à l'école, les 5 autres étant exposés exclusivement à l'école.

Au niveau des distances :

2 personnes résident à 30 m

3 personnes à 60 m

2 autres à 80 m

13 à 100 m

6 à 150 m

6 personnes sont exposés à l'école. L'une est une adulte exposée seulement ponctuellement

Sur cette population : 9 personnes déclarent ne souffrir d'aucun mal, soit 28% de ce groupe.

Chez un enfant, une carence en fer est signalée.

Sur les 23 personnes qui déclarent souffrir de maux, apparus postérieurement à l'installation des antennes, 11 – soit 48% - déclarent que ces maux disparaissent lorsqu'elles s'éloignent. La quasi totalité de ces personnes estiment que le temps nécessaire pour que les symptômes dont ils souffrent disparaissent est de un ou deux jours.

II. Population située à 300 m ou plus

7 personnes sur 20 ne se plaignent d'aucun mal particulier, soit 35%. C'est sur cet indicateur de « présence/absence de maux » que les deux populations se distinguent le plus nettement.

On note également que, au sein de cette seconde population, les problèmes de santé semblent concentrés dans certaines habitations.

Globalement les résultats semblent très cohérents avec ceux de la population précédente. Les maux qui arrivent nettement en tête sont les troubles du sommeil, la fatigue et, à une moindre mesure, les maux de tête.

Ces deux informations – concentration des pathologies dans certaines maisons et cohérence des maux – pourraient venir confirmer que, à distance équivalente, la situation par rapport à l'antenne, la puissance d'émission des antennes, les matériaux environnants... peuvent modifier sensiblement les valeurs d'exposition.

Charte de Paris (suite)

Plus de six mois après la signature de la Charte de Paris, rien n'a changé pour les riverains et les futurs riverains d'antennes. Pour les premiers, pas une seule antenne n'a été déplacée et les opérateurs continuent à vouloir en implanter de nouvelle sans la moindre concertation. Pour les seconds, la concertation locale avec les riverains, prévue dans la charte, n'a été mise en œuvre que sur un site dans le 14ème arrondissement en présence de plusieurs élus dont Yves Cochet, ancien Ministre de l'environnement. Des CICA – commissions d'information et de concertation d'arrondissement – ont été organisées. Nous n'avons pas été invités à y intervenir. Ainsi seule a été transmise la parole officielle. Seule la mairie du 11ème arrondissement a organisé un véritable débat contradictoire.

Pour ce qui concerne les mesures de champ électromagnétiques annoncées dans la charte, nous avons demandé qu'elles soient réalisées en contradictoire, c'est-à-dire conjointement par un cabinet de mesures choisi, comme c'est le cas actuellement, par l'opérateur et un expert choisi par les riverains. Pour obtenir une réponse positive à cette revendication, il aura fallu que le maire-adjoint soit mis en difficulté dans la presse. Nous avons plusieurs preuves, en effet, qui montrent, que contrairement aux déclarations officielles, les organismes de mesures sont directement choisis et mandatés par les opérateurs qui sont donc informés des calendriers de mesures. Mais il faut souligner que cette procédure contradictoire va être mise en place alors même que les opérateurs et la mairie s'apprêtent à rendre public les résultats de la première campagne de mesures des opérateurs. Pour brouiller les pistes, la démarche suivie est parfaite.

Maux dits «du quotidien»		
Fatigue	10/32	32%
Maux de tête	12/31	38%
dont 3 enfants exposés à l'école		
Nausées	1/32	
Nervosité	6/32	19%
(pas d'enfant)		
Perte de poids	1/32	
Sifflements	6/32	19%
Problème oculaires	4/32	13%
Problèmes cutanés	4/32	19%
(dont un enfant)		
Troubles de la concentration	6/32	19%
(dont 3 enfants)		
Tachycardie et autres	4/32	13%
Troubles digestifs	5/32	16%
Troubles du sommeil	14/32	44%
(dont 2 enfants)		
Vertiges	6/32	19%
Autres : hypoglycémie	1/32	

Pathologies lourdes		
Psoriasis		1 cas
(une aggravation)		
Pelade	1 enfant de 11 ans	
Apparition d'un parkinson chez	1 femme de 63 ans	
Diagnostic de maladie auto-immune en cours	1 femme de 39 ans	
Hypertension		2 cas
Endocardite chez une femme de 32 ans.		1 cas
Asthme		1 cas
Récidive de cancer à la prostate	1 homme de 38 ans	
Anémie		1 cas
Problèmes circulatoires		1 cas
Problème de grossesse		1 cas

Maux dits «du quotidien»		
Fatigue	9/20	45%
Maux de tête	6/20	30%
Perte de poids	1/20	
Sifflements	4/20	20%
Problèmes cutanés	2/20	
Tachycardie	3/20	15%
Troubles de la concentration	1/20	
Troubles digestifs	3/20	15%
Troubles du sommeil	10/20	50%
Vertiges	3/20	15%

Les trois quarts des personnes qui se plaignent d'un ou plusieurs de ces maux déclarent qu'ils disparaissent avec l'éloignement. Le temps estimé nécessaire à leur disparition, est estimé, comme dans la population précédente à un ou deux jours.

Pathologies plus lourdes		
Hypertension	4/20	20%
Maladie cardiaque	1/20	
Asthme	1/20	
Dépression	1/20	
Cancer	1 + 1 cancer antérieur à 1999	
Diabète	1	
Anémie	1	

Dans deux foyers problèmes de santé pour plusieurs animaux : alternance de moments de fatigue et d'agressivité ; décès par cancers foudroyants de deux chiens. Dans ces deux foyers, les personnes se plaignent de problèmes de santé multiples.



Sur les toits de Paris...

Témoignages Saint-Maur : les antennes relais de l'avenue Galliéni ne sont plus qu'un mauvais souvenir...

Il aura fallu trois ans de lutte acharnée pour que les habitants de l'avenue Galliéni, dans le Vieux Saint-Maur, - site classé. - remportent une victoire historique : l'enlèvement des 5 antennes installées en 1999 sur le toit d'un immeuble. Ce succès est avant tout dû à la mobilisation des riverains, soutenue et animée sans trêve par Agnès Perrin, principale victime de cette proximité, et au soutien de la Mairie de Saint-Maur.

D'individuelle, cette bataille s'est vite élargie à tout un quartier, motivée tout d'abord par le sentiment d'injustice et de révolte devant le fait accompli. Quasiment comme partout, ces antennes ont été installées sans aucun avertissement, mais de plus elles l'ont été de manière litigieuse, sans même l'accord de la mairie, dans un périmètre classé, habituellement strictement réglementé sur le plan environnemental. A la dépréciation du patrimoine, se sont ajoutés les problèmes de « mal-être » au quotidien (troubles du sommeil,

perte de mémoire, maux de tête, angoisses, état dépressif...) ressentis par les riverains les plus proches.

Pour arriver au succès actuel, Agnès Perrin met l'accent sur la détermination collective, la dynamique et la solidarité que chaque riverain doit apporter dans une telle action. C'est avant tout la mobilisation citoyenne, soutenue par les associations, étayée par des procédures judiciaires et l'appui capital de la mairie, qui a été le moteur de cette réussite. En voici très rapidement l'historique :

Dans les semaines qui ont suivi l'installation des antennes, un comité de quartier a été créé.

Une pétition a récolté 1227 signatures. Par la suite, comme cela n'était pas suffisant pour faire bouger les choses, une campagne d'affichage sur les immeubles voisins a été mise en place, des manifestations ont été organisées (avec Priartem et Agir pour l'Environnement et des élus) et les médias sollicités. Sur le terrain judiciaire des procédures ont été engagées : à titre personnel

et au titre de la co-propriété : à l'encontre du propriétaire et de l'opérateur (TGI) ; au titre de la mairie à l'encontre de l'opérateur (6 arrêtés municipaux ont été pris depuis 2001 à Saint Maur pour réglementer la pose d'antennes !) ; plus de 100 plaintes ont été adressées au Procureur de la République. L'association « Santé-Environnement-Vieux Saint Maur » a été créée en avril 2002 (fédérée par Priartem) par tous ceux qui luttent pour défendre leur lieu de vie. La mairie s'est toujours résolument engagée auprès de ses administrés, arguant du principe de précaution et enfin, une négociation tri-partite (mairie-opérateur-riverains) a permis de dénouer la situation en choisissant un site alternatif, loin des habitations. Le 13 octobre 2003, au grand soulagement de tous, les antennes ont été démontées.

La leçon à en tirer : ne jamais baisser les bras, ne jamais renoncer.



2000



13 octobre 2003

Bouygues télécom se déplace à grands frais pour reconstruire les élus et les habitants de Montrottier !!! (Rhône)



La Société Bouygues Télécom a installé huit antennes de téléphonie mobile dans le clocher de notre village. Deux écoles se trouvent à proximité de l'église et les enfants sont donc exposés chaque jour aux ondes de ces antennes.

Nous sommes un groupe de parents d'élèves et de riverains qui avons occupé, le mardi 30 septembre 2003, la mairie de Montrottier pour interpellier les

responsables de la santé publique sur les nuisances des antennes de téléphonie mobile installées au cœur du village dans le clocher de l'église.

Nous demandons le déplacement des antennes relais à 300 mètres de toute habitation.

Nous demandons l'arrêt des antennes relais tant qu'une solution constructive, respectant le principe de précaution, ne sera pas approuvée par l'opérateur.

À la fin de la journée, l'opérateur annonce son intention de discuter avec la mairie.

Grâce à notre insistance et à notre détermination, nous obtenons la convocation d'une réunion à la mairie le samedi 18 octobre 2003 à 14h30 en présence de deux représentants de l'opérateur d'élus municipaux de Montrottier, d'un responsable national de PRIARTEM, du Collectif, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves et des riverains et d'un journaliste du Progrès.

À l'issue de la réunion, aucune solution négociée n'apparaît envisageable, les responsables de Bouygues Télécom se réfugiant derrière l'argument officiel de l'innocuité des antennes et de la législation française.

Le soir même nous avons organisé une conférence-débat. Nous y invitons, sur proposition du maire, Bouygues Télécom qui accepte l'invitation et qui se présente en force. C'est Jean-Claude Bouillet, le représentant national de l'opérateur et deux représentants régionaux qui se déplacent ainsi que plusieurs autres personnes qui semblent jouer le rôle de garde du corps et arrivent armés d'une caméra. Cela fait beaucoup de responsa-

bles pour une petite conférence de village ! La présence de la caméra n'est pas anodine puisque à deux reprises J.-C. Bouillet nous a provoqués et menacés de diffamation à leur rencontre, utilisant celle-ci comme preuve par l'image.

Les représentants de l'opérateur se sont appuyés, lors de cette réunion, sur les résultats de l'étude qu'ils avaient commandée auprès du CSTB : aucune pollution électromagnétique inquiétante et les émissions des antennes sont bien en dessous des 1 volt par mètre recommandé par les scientifiques indépendants. Nous exigeons un engagement écrit sur une telle affirmation, et nous attendons toujours celui-ci... En tout état de cause, ces résultats ne correspondent pas à ceux mesurés lors de l'expertise indépendante que nous avons demandée... Nous avons donc contesté ces mesures et obtenu, en fin de réunion, l'accord de principe de Bouygues pour des mesures contradictoires.

Le maire et le conseil municipal ont confirmé la décision d'effectuer ces mesures contradictoires lors du conseil municipal du 24 octobre. Le Collectif se propose de faire participer Monsieur le Maire, avec des élus locaux volontaires, à une commission d'information et de réflexion pour résoudre de façon constructive le problème des antennes relais.

Au Trioulou, l'antenne est toujours à terre !

Projet d'implantation d'une antenne relais SFR sur le château d'eau du Trioulou (Cantal)

«Après plus de 70 jours d'occupation... l'antenne est toujours à terre !! »

Le Trioulou, petit village de 90 habitants, situé à l'extrême sud-ouest du Cantal est transformé depuis le 10 septembre dernier en camp retranché. La population et tout le conseil municipal (à l'exception du Maire...) se sont organisés pour éviter le passage en force, sans concertation, de la société SFR qui cherche à implanter une antenne-relais sur le château d'eau communal situé à 20 mètres de la première habitation.

Le site est occupé au quotidien depuis plus de 70 jours avec détermination et de manière pacifique par des habitants du village. Et pendant ce temps.... :

Recours gracieux auprès des intéressés, création de l'association « Bien Vivre au Trioulou » avec 87% de la population, réunion musclée en préfecture, pétition de 150 signatures, recours contentieux auprès du tribunal administratif, démarches auprès des responsables politiques régionaux, réunion d'information en mairie, messages régu-

liers dans les médias régionaux et nationaux, échanges nombreux avec le monde associatif et.... L'antenne est toujours à terre... !!

Nous demandons toujours une réunion de concertation pour négocier une implantation à plus de 300 m de toute habitation et il semblerait que le message commence à passer.... A suivre...

Pour adhérer à l'association, signer la pétition ou, très important, nous envoyer des attestations d'incompatibilités électromagnétiques, merci de contacter « Bien Vivre au Trioulou » par mail ncana@uga.cernet.fr ou par téléphone : 04 71 49 11 80.



Pantin : « Installation suspendue »

Le 8 septembre, deux locataires du 8 rue Auger à Pantin découvrent, dans un endroit dissimulé à la vue des passants, un panneau officiel de déclaration de travaux concernant l'autorisation accordée le 20 août à Orange pour procéder à l'installation de 6 antennes-relais sur le toit de l'immeuble. Aussitôt elles déplacent ledit panneau et l'apposent devant la grille de l'immeuble de façon à ce qu'il soit vu de tous.

Le lendemain soir, une réunion de locataires est organisée au cours de laquelle une lettre à l'intention du gérant de l'immeuble, inspirée d'un modèle trouvé sur le site de Priartem et le mettant en demeure de renoncer à cette installation, est signée par les locataires présents. Elle sera envoyée le 12 septembre en Recommandé AR au gérant de l'immeuble, Century 21, avec copie au propriétaire.

Dans la semaine visite est faite à la Mairie pour demander un rendez-vous au Maire, demande à laquelle il ne sera jamais répondu.

Parallèlement, des panneaux d'informations sur les nuisances des CEM (extrait d'articles sur St Cyr l'Ecole, extraits de l'appel de Fribourg, position des assureurs qui refusent de prendre en charge les risques liés aux CEM) sont élaborés et apposés à côté du panneau officiel de déclaration de travaux.

Dans la matinée du lundi 15 septembre deux personnes se présentent comme faisant partie de la société d'installation des antennes et nous expliquent qu'elles viennent nous informer sur les antennes relais. A cet effet elles distribuent aux rares personnes présentes le document de l'AFSSE. L'entretien se passe assez mal, d'autant que ces personnes nous disent « vous vous êtes permis de déranger votre propriétaire et, par deux fois la mairie ». Le caractère informel de cette visite et l'arrogance de ces personnes expriment parfaitement le mépris manifeste avec lequel on considère nos préoccupations.

La semaine suivante, un tract est rédigé en collaboration avec Priartem et Agir pour l'Environnement et une pétition, exprimant l'opposition des riverains à cette installation et demandant la tenue d'une réunion contradictoire avec la mairie et l'opérateur, est élaborée. Des calicots sont installés sur la façade de l'immeuble (« antennes=danger », « future zone à risque », « Principe de précaution », « Nous ne sommes pas des cobayes »). Pendant cette semaine et la semaine suivante des tracts seront distribués devant l'immeuble, sur le marché, devant le centre commercial, les écoles, les bureaux. La pétition sera mise en circulation et déposée chez des commerçants et des gardiens d'immeubles environnants.

Entre temps, nous recevons un courrier du gérant de l'immeuble qui nous répond qu'il ne pense pas que s'il existait le moindre risque la mairie aurait donné son accord, que leur décision a été prise en toute connaissance de cause et que si nous voulons avoir des interlocuteurs connaissant parfaitement le sujet nous devons nous rapprocher

d'Orange. Nous avons donc renvoyé un courrier, toujours en recommandé AR, et avons fait œuvre pédagogique en leur joignant une documentation la plus complète possible sur les risques liés aux CEM. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

Le 16 octobre nous envoyons au maire de Pantin une demande de recours gracieux, lui demandant au nom du principe de précaution le retrait de l'autorisation accordée à Orange, accompagnée de la pétition signée par 504 riverains.

Enfin, vendredi 31 octobre, nous découvrons dans le journal municipal, à la fin d'un article destiné à rassurer, entre autres, « certains habitants de la rue Auger » sur l'innocuité de l'installation d'antennes relais, un encart en bas de page disant que « le maire est intervenu auprès de l'opérateur afin que le projet d'installation d'une antenne au sommet de l'immeuble du 8 rue Auger soit suspendu. ». L'expression est peu explicite et parler de victoire serait bien présomptueux mais savoir que la mobilisation a permis de nous faire entendre est un encouragement à poursuivre la lutte pour la défense de notre environnement. Nous demeurons donc très vigilants et attendons



Cagnac et Lescure (Albi)

Autour d'Albi, la mobilisation citoyenne contre les projets sauvages d'antennes ne faiblit pas. A Cagnac, depuis plusieurs semaines, après plusieurs manifestations où ils ont bloqué les travaux d'installations d'antennes sur le château d'eau du village, les riverains montent la garde. Banderoles et affiches rappellent, tout autour du site, leur détermination à défendre leurs conditions de vie et de santé. Une personne est chargée en permanence de l'alerte en cas de mouvements suspects autour de l'antenne. Leur demande de négociation d'un site alternatif – seule solution pour sortir de la situation de blocage – n'a, pour l'instant, été entendue ni par l'opérateur ni par le Maire.

A Lescure, dans un contexte similaire, face à la mobilisation citoyenne, le comportement de l'installateur que nous avons dénoncé dans le communiqué ci-joint, aurait pu avoir des conséquences graves.

« Téléphonie mobile : des dérapages inquiétants Des événements graves se sont déroulés jeudi matin 2 octobre à Lescure, commune limitrophe d'Albi, lors d'une manifestation citoyenne contre l'installation d'un pylône de 24 mètres de haut. Dans un climat de tension extrême, une femme de 70 ans, qui s'était assise sur le pylône couché à terre, a été soulevée en même temps que celui-ci par le grutier. Le pylône se trouvait déjà à une hauteur d'un mètre ou plus lorsque les autorités de police sont intervenues. On n'ose imaginer ce qui se serait passé si cette femme était tombée. Ces événements nous rappellent ceux du 10ème arrondissement à Paris, le 17 août dernier, où les riverains mobilisés ont été confrontés à des agressions verbales et physiques.

Nous alertons les opérateurs et les élus sur leurs responsabilités respectives face à de tels dérapages. Tant que les opérateurs continueront à implanter les antennes sans la moindre concertation avec les riverains, ils se heurteront à des manifestations d'opposition pacifique de ceux-ci. En faisant pression sur les prestataires de services auxquels ils font appel pour monter leurs installations – lesquels ne sont payés qu'une fois les antennes montées – ils attisent le feu sur le terrain risquant ainsi d'entraîner des réactions de plus en plus agressives des installateurs à l'encontre des riverains.

Tant que les élus n'imposeront pas aux opérateurs cette concertation préalable à toute installation, ils se rendront, par leur passivité, complices des actes de violence semblables à ceux qui se sont déroulés à Lescure. A Lescure, justement, le Maire, alerté, a pris immédiatement un arrêté d'interruption de travaux pour une durée de deux semaines. Nous incitons l'ensemble des parties concernées à utiliser ce délai pour trouver une solution alternative au site préalablement retenu par l'opérateur afin de ramener la paix et la sérénité dans le voisinage. »



Non aux installations sauvages...

Oui à la concertation !



Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile
association loi 1901 • parution J.O. 07 / 10 / 2000

Adhésion ☐

Réadhésion ☐

Date : _____

à renvoyer à l'adresse ci-dessous

P.R.I.A.R.Tê.M. • 5, Cour de la Ferme St Lazare • 75 010 Paris • Tél / Fax : 01 42 47 81 54
Site internet : priartem.com • e mail : contact@priartem.com

Nom, prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Fax : _____ e mail : _____

☐ Adhésion particulier : 20 € ☐ Adhésion association : 40 € ☐ Membre bienfaiteur :

☐ J'ai une connaissance ou une expérience dans le domaine concerné et serait prêt(e) à en faire profiter l'association

☐ Je peux participer aux réunions de travail ☐ J'accepte d'être correspondant(e) local(e) de l'association

☐ Autres propositions :